

DEPARTEMENT DU RHONE  
MAIRIE  
SAINT MARCEL L'ECLAIRE  
69170  
Tél - fax. : 04 74 63 29 68  
Mail : [mairie@saintmarcelleclair.fr](mailto:mairie@saintmarcelleclair.fr)



## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 14 janvier 2020

Réuni à 20 heures sous la présidence de Mr Hervé DIGAS, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

Étaient présents : l'ensemble des membres du conseil sauf Madame M.H. GOUJET et Monsieur F. GIRARDET, excusés.

Monsieur Christian BEL fait part que Monsieur François GIRARDET lui a donné pouvoir pour tous votes lors de ce Conseil Municipal

Monsieur le Maire interroge les conseillers sur d'éventuelles remarques concernant le compte rendu du 13 novembre dernier. A l'unanimité, le compte rendu est approuvé.

#### **ORDRE DU JOUR :**

**COR – Ecole – Carrière – Téléthon – Personnel – Subvention Département – Ordures ménagères – SYDER – Informations diverses – Questions diverses**

#### **COR :**

- Modification de la délibération n° 45 / 2019 en date du 13 novembre 2019 : demande de versement du fonds de concours (école – voirie) :

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 13 novembre 2019 demandant le versement du fonds de concours à la COR ;

Monsieur le Maire indique que le Département du Rhône participe à une aide pour les travaux de voirie du Franier et d'accessibilité de l'école communale.

Considérant que la CAOR ne peut pas verser une aide supérieure à la participation de la commune ;

Considérant que le fonds de concours prévu par la COR à la commune est supérieur à la participation communale en ce qui concerne la voirie du Franier et de l'école communale ;

Considérant que le Conseil Départemental n'est pas intervenu dans le cadre de la réhabilitation de la croix du cimetière :

Monsieur le Maire demande la modification de cette délibération initiale et l'autorisation de solliciter le versement d'une subvention d'un montant de 11 251,96 € H.T.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE la modification de la délibération n° 45 / 2019 en date du 13 novembre 2019 demandant le versement du fonds de concours à la COR ;
- SOLLICITE la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien pour le versement du fonds de concours d'un montant de 11 251,96 €uros H.T.

### **ECOLE :**

#### **- Convention bibliothèque :**

Monsieur le Maire rappelle la convention bibliothèque et soumet la demande de Madame FOND de commander une armoire pour la troisième classe. Monsieur le Maire suggère que la subvention relative à la convention finance cet achat.

#### **- Projet de voyage : aide au financement :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le souhait de l'équipe enseignante de mettre en œuvre une classe transplantée pour les classes de petite section au CM2. Elle sollicite le Conseil Municipal pour une aide financière afin d'aboutir à ce projet.

Le séjour aurait lieu du 14 au 17 avril 2020 à Saint-Frond en Haute-Loire, l'hébergement serait en gîte de groupe avec ateliers cinéma et vidéoclip, en relation avec le thème de cette année. Monsieur le Maire détaille les devis.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'allouer une participation financière de 3 000,00 €uros.

#### **- Proposition Gerflor :**

Monsieur le Maire fait part de la proposition de la société Gerflor, qui est à la recherche d'une école pour faire une pose d'essai d'un nouveau sol. Gerflor fournit gracieusement les sols, la commune est libre de choisir le coloris mais elle devrait prendre en charge la pose.

Monsieur le Maire suggère la troisième classe de l'école dont le sol est difficile d'entretien. Monsieur Bruno MERCIER propose également le hall de la salle de sport ainsi que la salle infirmerie.

### **CARRIERE :**

#### **- Evolution du dossier :**

Monsieur le Maire fait part de l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2019 autorisant la société SOGRAP à exploiter une carrière de matériaux granitiques sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire ajoute que la commune a quatre mois pour saisir le tribunal administratif mais la procédure pourrait être longue et sans résultat positif.

### **TELETHON :**

#### **- Subvention pour le Sou des Ecoles :**

Monsieur le Maire argumente que le Téléthon 2019 a été organisé par le Sou des Ecoles en collaboration avec le directeur du centre de loisirs.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 160,00 €uros au Sou des Ecoles de Saint-Marcel l'Eclairé pour le Téléthon.

**PERSONNEL :**

- Délibération pour location matériel communal :

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 03 / 2013 en date du 19 février 2013 fixant les tarifs des travaux occasionnels effectués, à titre exceptionnel, par la commune chez des particuliers.

Monsieur le Maire explique qu'un habitant a sollicité la commune pour le ramassage de déchets verts avec le camion, et explique cette prestation doit être plus précise.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- FIXE le tarif de 45 € par heure pour tous travaux occasionnels et effectués par les agents à titre exceptionnel avec le camion et la benne.

- Tableau des emplois :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS		
Emplois	Nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Secrétariat	1	Grade : Adjoint Administratif Territoriale principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (TC)
Animation	1	Grade : Adjoint d'Animation 30/35 <sup>ème</sup>
Services techniques voirie-bâtiments- espaces verts	2	Grade : Adjoint Technique Territoriale principal de 2 <sup>ème</sup> Classe (TC)
Entretien locaux	1	Grade : Adjoint Technique Territoriale principal de 2 <sup>ème</sup> Classe 32,26/35 <sup>ème</sup>
Agent spécialisé des écoles maternelles	1	Grade : ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> Classe 32,20/35 <sup>ème</sup>

**SUBVENTION DEPARTEMENT :**

- Amendes de police :

Lors de sa séance en date du 11 octobre 2019, le Conseil Général du Rhône a retenu le projet de la commune et a attribué une subvention de 7 022 €uros.

Afin de procéder au versement de la subvention, Monsieur le Préfet du Rhône demande, par courrier en date du 29 novembre 2019, une délibération du Conseil Municipal mentionnant l'engagement de réaliser les travaux et acceptant la subvention.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- S'ENGAGE à réaliser les travaux de réfection de voirie et le marquage au sol dans la commune faisant l'objet d'une subvention au titre de la répartition 2019 du Produit des amendes de police ;

- ACCEPTE la subvention de 7 022 €uros.

### **ORDURES MENAGERES :**

- Devis SAMSE point de collecte "Croix de Fer" :

Monsieur le Maire fait part d'un rendez-vous avec Monsieur DECHAVANNE de la COR afin de trouver une solution concernant les containers à la "Croix de Fer" qui se renversent par vent violent. Un abri en bois à hauteur des containers sera créé et financé par la COR.

### **SYDER :**

- Charges résiduelles 2020 :

Le montant de la contribution n'étant pas connu à ce jour, la délibération est reportée.

### **DEMANDE DE MATERIEL PAR COMMERCANT :**

Monsieur le Maire fait part de la demande du restaurant le Grand Départ qui sollicite la commune pour des tables et bancs le 28 juin prochain à l'occasion de la fête des Mousselines.

Les conseillers débattent sur la location.

### **URBANISME :**

- Zone 1 AU et 2 AU :

Monsieur le Maire expose que la commission Urbanisme s'est réunie en décembre avec le bureau d'Etudes Aptitudes Aménagement pour l'aménagement de la zone 1 AU et 2 AU.

Il précise qu'il doit rencontrer Monsieur VOUTA le 20 janvier prochain pour connaître sa décision sur la vente et le coût souhaité.

- Coeur du bourg :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que tous les devis ont été reçus. Le bureau d'études OXYRIA prendra contact auprès des prestataires pour les travaux.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Succession DEVEDEUX :

Monsieur le Maire fait part que suite à une instruction d'urbanisme concernant la succession DEVEDEUX, une cession de terrain n'a pas été actée alors qu'un acte notarié pour une cession gratuite a été signé pour une parcelle jouxtant celle-ci.

Le notaire a été questionné et n'a rien retrouvé. Il conviendra de contacter les héritiers.

- Campagne de stérilisation :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu d'une personne résidant au hameau "Les Cleyrès" concernant un chat errant. Cette personne sollicite la commune pour la stérilisation.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Madame Isabelle BRANCHET fait part que les portes du placard à vaisselle à la salle des fêtes sont difficiles à faire coulisser.

- Madame Stéphanie JACQUET suggère de mettre une poubelle dans les sanitaires du gîte.

- Madame Catherine ARSAC fait part qu'il faudrait nettoyer les vitres de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00